

**PUBLICITÉ**

Annonces : 15 ct. le mm. ou son espace  
 Réclames : 40 ct.  
 Avis mortuaires : 35 ct.  
 Régie des annonces :  
 Publicitas S. A. Sion  
 tél. (027) 2 44 22  
 Martigny  
 tél. (026) 6 00 48  
 Brigue  
 tél. (028) 3 12 83

# le Confédéré

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

**ABONNEMENTS**

Suisse . . . . . Fr. 20.-  
 Etranger . . . . . Fr. 28.-  
 Chèques postaux II c 58  
 Rédaction et administration :  
 Martigny  
 tél. (026) 6 10 31

## Le 1er août historique de Martigny

# La fusion du Bourg et de la Ville est devenue réalité

Maintenant c'est chose faite. Ce n'est plus une vue de l'esprit, ce n'est plus une « utopie » comme aiment à le dire les gens enfoncés dans le conformisme suranné, mais c'est bien une réalité concrète et vivante : le premier août 1964, les citoyens de Martigny-Ville et de Martigny-Bourg, ont célébré, dans un « climat » de chaude ambiance, la fusion de ces deux communes.

On peut se creuser la tête pour essayer de savoir les raisons qui ont déterminé nos ancêtres, 130 ans en arrière, à séparer ces lopins de terre que constituaient les Martigny de l'époque. Jusqu'alors, ils avaient eu la sagesse de préférer l'union — en vertu de l'adage : « l'union fait la force » — à la division qui est une source de faiblesse, de dispersion dont les conséquences sont toujours néfastes...

Mais, peut-être, cette séparation pouvait-elle se justifier pour des raisons impérieuses. Si un historien avait le temps et les loisirs de se pencher sur cette origine et sur cette décision il ne semble pas que les motifs pouvaient avoir une justification suffisante.

Mais il est inutile de revenir sur un passé définitivement mort. Comme le disait l'ancien conseiller de Martigny-Bourg, Jean Simonetta : « Un jour nos petits-enfants devront recoudre ce que vous êtes en train de défaire ».

Saluons donc, au départ, la prophétie de ce partisan de l'union à tout prix et rendons-lui hommage pour sa perspicacité. Sans doute, doit-il se retourner dans sa tombe et frémir de joie, pour autant que les événements terrestres ont une influence sur ceux qui ont quitté ce monde depuis bien des décades...

Peut-être existe-t-il encore un « quarteron » (cf. le grand Charles) d'irréductibles opposés à cette fusion imposée par les nécessités économiques et politiques de l'heure et qui souhaitent « in secreto » que cette aventure sombre dans la confusion. Ils me font penser à ceux qui déclaraient aussi que le tunnel du Grand Saint-Bernard était une « utopie » (toujours ce mot de passe-passe) et qui, aujourd'hui, font une drôle de tête devant le succès inespéré de cette grandiose réalisation. Mais, ceci est une autre histoire, comme on dit que dit Kipling !

### Un peu d'histoire

Il n'est pas inutile, en 1964, de rappeler les bases de la cité d'Octodure et les diverses phases essentielles qui ont marqué son histoire au cours des siècles.

### L'Octodure romaine

On sait que Martigny s'appelait Octodure, au temps de l'occupation romaine. Celle-ci a laissé des traces comme le Vivier abandonné et des vestiges mis à jour en son temps, mais qui ont dû céder le pas devant les nécessités économiques nées pendant la dernière guerre 1939/45. L'antique Octodure apparut, pour la première fois, dans la littérature - si l'on peut dire - dans les « Commentaires de la guerre des Gaules » de Jules César, qui en a donné la description suivante :

« Sergius Galba résolut de placer une cohorte chez les Nantuates et d'hiverner lui-même avec les autres cohortes de la légion dans un bourg des Véragres nommé Octodure. Ce bourg, situé au fond d'une vallée qui confine à une plaine de peu d'étendue, est entouré de tous côtés par de très hautes montagnes : il est coupé en deux parties par un rivièr ».

En l'an 57 avant J. C. eut lieu la fameuse bataille d'Octodure, qui n'a pas

laissé de très bons souvenirs à nos ancêtres lointains, puisque malgré l'héroïsme des Séduniens et des Véragres, les légions romaines triomphèrent et que, toujours selon Jules César, Galba fit brûler le lendemain toutes les habitations d'Octodure et se mit en route pour retourner dans la Province.

Les conquérants d'alors n'ont pas fait plus de meurtres et de pillages que les conquérants modernes, car ils sont dans la meilleure tradition de ces conceptions belliqueuses : détruire et puis partir !

Mais tournons la page un peu sombre de ce début d'existence.

### Forum Claudii

La conquête romaine eut, cependant, des effets positifs. Ceux qui veulent avoir une synthèse rapide de l'histoire de la cité (ne vivons-nous pas l'ère des Digestes ?) peuvent se documenter, à l'Hôtel de Ville de Martigny, et contempler, durant quelques instants, la belle fresque de Bille relatant les principaux événements de l'histoire romaine d'Octodure. Les Romains ont fait pénétrer dans notre région le sens du droit et de l'organisation. Ce furent certes des brutes soldatesques, mais aussi des légistes éminents (on étudie toujours le droit

romain dans les Facultés de droit) et il y eut des magistrats qui avaient le sens de l'ordre et de la justice dont bénéficia Octodure.

Octodure fut appelé également « Forum Claudii » soit le Forum de Claude du nom du célèbre empereur romain et joua un rôle important, à l'époque, par suite de sa situation géographique particulière qui, hier comme aujourd'hui, a une influence capitale sur son destin et sur son avenir.

### Le Martigny du passé

Le nom d'Octodure subsista jusque vers les années 1177, époque à laquelle le nom de Martigny se substitua à celui d'Octodure.

C'est à cette date qu'apparaît la famille dite de Martigny, vidomnes du lieu et représentant de l'évêque de Sion.

Car, c'est une constatation qui frappe les étrangers et même les Martigneraïns : Martigny en soi n'existe pas. Ce nom ne désigne, en effet, pas une localité proprement dite, mais bien un ensemble, une région, une châtellenie. Car, enfin, comme de nos jours, il existait ce chapelet de localités qui n'ont pas changé de nom : la Combe, la Ville, le Bourg, la Bâtiar. Ces noms continueront sans doute à survivre, malgré la fusion, car ils sont des indications de quartiers.

Soulignons, également, que le nom de « Ville » provient de la vieille locution patoise « Vella » qui désigne le lieu où se trouve l'église paroissiale : LA VELLA.

### La séparation des communes de Martigny a commencé en 1835

Pendant tout le Moyen-Age et même après, Martigny ne formait qu'une seule commune. La paroisse de Martigny a heureusement gardé cette unité sur le plan religieux et elle englobe même la commune de Charrat. La dislocation — si l'on peut dire — du grand Martigny a commencé en 1835. C'est la Ville qui a donné le signal du branle-bas, sur sa demande, mais non sans difficulté, car il y avait un noyau de résistants, pour devenir commune indépendante. On ne connaît pas exactement les motifs — justes ou non — qui ont décidé ce besoin soudain d'indépendance et d'ailleurs cela n'a pas en 1964 la moindre importance.

Mais le signal est donné. En 1836, la commune de Charrat se sépare du Bourg et cette séparation est certainement imposée par la distance (4 kilomètres) qui sépare Charrat de Martigny. Mais la commune de Charrat demeure englobée dans la paroisse de Martigny et nos amis Charratins demeurent étroitement intégrés à Martigny dans tous les domaines.

En 1841, la Combe se sépare du Bourg.

En 1845, la Bâtiar réclame son au-

tonomie et, en 1899, la commune de Trient devient une commune indépendante.

### Le retour vers la fusion

Mais il subsistait une certaine nostalgie de la fusion d'antan. La séparation ne s'est pas faite de gaieté de cœur. En effet, en 1874 déjà, une pétition du Bourg demande le retour à la fusion des communes, mais l'assemblée primaire de Martigny-Ville refuse cette offre de nouvelle union. On n'a jamais expliqué exactement les divergences qui existent entre la Ville et le Bourg. Elles sont superficielles et elles ont été entretenues, pour les raisons les plus diverses et pas toujours très honorables, pendant assez longtemps, mais on ne peut nier que les conséquences de ces froides hostilités n'étaient pas favorables à l'intérêt général.

### En 1956, la Bâtiar revient à la Ville

Notons que dans l'opinion publique l'idée de la fusion se manifestait par intermittences, mais elles étaient considérées comme des « utopies », et ses partisans comme des gens pas très « sérieux » comme disent nos amis alémaniques en parlant des Welsches. Cependant, le 23 mai 1949, la société de développement de Martigny-Ville — toujours à l'avant-garde des idées nouvelles — votait, sur la proposition de M. Denis Puipe, conseiller communal, la résolution suivante : « Les membres de la société de développement de Martigny-Ville réunis en assemblée générale le 23 mai 1949, prennent connaissance avec intérêt de la proposition formulée en vue de la fusion des communes de Martigny-Bourg et Martigny-Ville et de la Bâtiar, estiment que cette fusion est d'un intérêt considérable pour le développement des communes formant l'agglomération de Martigny à laquelle elle donnerait une importance plus grande ; DÉCIDENT à l'unanimité des membres présents d'adresser cette résolution à la municipalité de Martigny-Ville en la priant d'étudier les moyens et les possibilités de réalisation de cette idée pour qu'elle entreprenne sans retard les démarches nécessaires à cet effet ».

Cette résolution fit à l'époque l'effet d'une « bombe » qui devait être sans lendemain ! Cependant, la force de l'idée juste fit son chemin puisqu'en 1956 la commune de la Bâtiar fit sa demande d'adhésion à la commune de Martigny-Ville.

Voici, en quels termes, le Conseil communal de la Bâtiar, alors présidé par M. Eloi Cretton, adressait une requête au Conseil d'Etat du Valais :

« Si, il y a une centaine d'années les édiles de l'époque ont pu envisager la séparation du territoire de la Bâtiar de celui de Martigny-Ville, c'est sans doute que la vie sociale et économique se présentait alors sous un aspect très différent de celui d'aujourd'hui.

« Territorialement seule la Dranse sépare ces deux communes et il y a moins de cinquante mètres entre les habitations à l'extrémité nord-ouest de Martigny-Ville et l'extrémité sud-est de la Bâtiar.

« L'interpénétration des deux populations est d'autant plus marquée que la quasi-totalité des salariés de la Bâtiar trouvent leur gagne-pain à Martigny-Ville, etc.

« Cette fusion des esprits se concrétise encore davantage depuis que

les enfants de notre commune fréquentent les écoles de Martigny-Ville et grandissent dès lors côte à côte avec ceux de cette commune. Moralement donc la fusion est déjà grandement réalisée ».

Telles étaient les grandes lignes imposant la fusion de la Bâtiar et de la Ville.

Le 18 mars 1956, l'assemblée primaire de la Bâtiar émit le vote ci-après :

Nombre de votants inscrits :	171
Bulletins rentrés	156
Pour le rattachement	131
Contre	25

La majorité était donc massive et, les 7 et 8 avril 1956, les électeurs de Martigny-Ville donnaient leur adhésion également massive en faveur de la fusion avec les « frères » de la Bâtiar.

Ainsi était donc amorcé le retour vers l'unité.

### APRÈS LA BATAIAR :

### La fusion avec le Bourg

Apparemment, les modalités de la fusion de la Ville et du Bourg semblaient plus difficiles. On a peint, avec une noire volupté, le diable sur la muraille pour retarder une fusion entre ces deux communes dont les intérêts sont tellement imbriqués les uns dans les autres, qu'en fait la fusion est déjà réalisée sur tous les plans économique, culturel, sociaux, etc. Dans une excellente plaquette résumant les avantages de la fusion, les conseils communaux respectifs de la Ville et du Bourg ont exposé pertinemment les raisons de la dite fusion et nous n'y reviendrons pas pour ne pas enfoncer de portes ouvertes...

### Les textes historiques fondamentaux

Voici quels sont les textes historiques qui ont marqué les étapes de la fusion Bourg-Ville (sans jeu de mots et allusion à Bourvil) : En 1962, voici le communiqué laconique publié par les conseils communaux respectifs : « Au cours de deux séances distinctes, tenues dernièrement par le Conseil municipal de Martigny-Ville et par celui de Martigny-Bourg, le problème de la fusion des deux communes a été abordé. Comme on travaille actuellement de part et d'autre à la mise sur pied d'un plan d'extension, il a été décidé dans chaque commune des pourparlers au sujet de la fusion dès que ces plans seront acceptés et homologués ».

On voit que les nécessités pratiques du plan d'extension imposaient la fusion en raison des intérêts communs, quoiqu'on ne sache pas aujourd'hui encore exactement où en est la réalisation effective de ce plan capital pour l'avenir de la cité.

### Décision

### du 17 septembre 1963

Les conseils communaux respectifs votent la résolution suivante :

1. Considérant que les communes ont déjà été unies avant 1836 ;
2. Considérant que le territoire bâti des deux communes autrefois nettement séparé, tend à former de plus en plus une seule agglomération et que le territoire non bâti s'interpénètre de manière irrégulière, ce qui empêche l'établissement d'un plan de zone judiciaire ;
3. Considérant qu'à l'interpénétration des territoires bâtis correspond un mélange toujours plus grand des populations et que dès lors les intérêts économiques deviennent à leur tour indépendants ;

(Suite en page 2)



Les drapeaux des deux communes, qui n'en forment maintenant plus qu'une, défilent côte à côte, encadrés de filles d'honneur, en tête du cortège historique de ce 1er Août 1964. (Photo Schmid).



# Le 1<sup>er</sup> août historique de Martigny

4. Considérant qu'une réunion des patrimoines et des ressources des deux communes ne pourra que favoriser un développement harmonieux de l'ensemble sur le plan industriel et éviter des compétitions inutiles en matière d'impôts;
5. Considérant que déjà maintenant un effort commun a été entrepris sur les points suivants: plan d'extension, règlement de construction, captation et adduction d'eau, évacuation des eaux usées, étude d'une station d'épuration, école secondaire commune, colonie de vacances, voirie, etc.
6. Considérant que des installations sportives (stade, piscine, patinoire, stand de tir) existent déjà et sont pratiquement à l'usage des deux communes;
7. Considérant enfin qu'à travers le temps une unité morale a toujours été maintenue par l'existence d'une paroisse commune, d'un bureau d'état civil commun, d'un cimetière commun (on peut dire que nos morts ont réalisé une fusion totale).

## DÉCIDENT :

1. de demander au Conseil d'Etat avant le 28 février 1964 et de proposer au Grand Conseil pour sa session de mai, un décret portant sur la réunion des deux communes;
2. de consulter préalablement les assemblées primaires les 1 et 2 février 1964;
3. de considérer l'opinion publique comme acquise à l'idée de la réunion des deux communes si dans chacune d'elles le 60 % des votants se prononce par oui à la question: «Etes-vous favorable à la réunion des communes de Martigny-Ville et de Martigny-Bourg?»
4. de reconsidérer le problème, si cette majorité qualifiée de 60 % n'est pas obtenue.

## La journée décisive du 2 février 1964

Le 2 février 1964, malgré les pessimistes à tout crin, quelques prophètes de malheur et les oppositions larvées ou ouvertes, les électeurs du Bourg et de la Ville, premiers intéressés, prenaient position de la façon suivante :

	Martigny-Ville	Martigny-Bg
Electeurs	1461	664
Votants	1184	585
Pourcentage	81,04%	89%
Oui	1067	521
Non	154	57
Nuls	13	7
Acceptants	90,11%	89,06%

Le verdict était donc clair et indiscutable.

## Commentaires

Dans le « Confédéré » du 3 février 1964, notre collaborateur Jean de Ravoire émettait les considérations pertinentes suivantes : « C'est enfin la victoire du bon sens et de la logique et c'est, en définitive, un mouvement de masse qui a emporté les « Ville-rains » et les « Bordillons » vers le pas décisif de la fusion dont on parlait depuis si longtemps que l'on ne croyait plus à sa réalisation ».

Après avoir rendu hommage aux efforts déployés par les conseils communaux respectifs présidés par MM. Edouard Morand et Lucien Tornay, Jean de Ravoire concluait ainsi : « Demain le plan de fusion et d'extension commun pourra aisément se réaliser. Des initiatives nouvelles

pourront être prises sans difficulté aucune en fonction des intérêts communs. Il y aura peut-être au début quelques frottements, une adaptation à une mentalité nouvelle qui suscitera sans doute quelques heurts. Cela est indispensable et humain.

Mais la machine pourra fonctionner après cette période nécessaire de rodage.

A l'heure de l'Europe, à la veille de l'ouverture des tunnels du Grand-Saint-Bernard et du Mont-Blanc, la cité d'Octodure continuera à répondre à sa vocation de carrefour alpin européen.

C'est un tournant de son Histoire qu'il faut saluer aujourd'hui avec joie. Le scrutin des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> février 1964 restera comme une date historique.

Vive le grand Martigny de 1964 qui, demain, aura une population de 15000 habitants et pourra jouer le rôle que le destin lui a confié ».

## CONCLUSION

## L'acte officiel consacrant la fusion de la Ville et du Bourg

Voici quel est le texte du décret du Grand Conseil valaisan du 15 mai 1964 concernant la réunion des communes de Martigny-Ville et de Martigny-Bourg :

### DÉCRET

du 15 mai 1964 concernant la réunion des communes de Martigny-Ville et de Martigny-Bourg.

Le Grand Conseil du canton du Valais Vu les demandes formulées par les communes et bourgeoisie de Martigny-Ville et de Martigny-Bourg tendant à être réunies en une seule commune et bourgeoisie;

Vu les décisions prises dans le même sens par les assemblées primaires en date du 2 février 1964 et les assemblées bourgeoises en date du 24 février 1964;

Vu les relations sociales et économiques qui unissent déjà étroitement les deux communes;

Vu le message du Conseil d'Etat du 14 avril 1964;

Vu l'article 26 de la Constitution cantonale;

Sur proposition du Conseil d'Etat, décrète :

Article premier. - Les communes de Martigny-Ville et de Martigny-Bourg sont réunies en une seule commune sous la dénomination de Martigny.

Les anciens territoires de Martigny-Ville et de Martigny-Bourg forment le nouveau territoire de la commune de Martigny.

Art. 2. - Les bourgeoisies de Martigny-Ville et de Martigny-Bourg sont réunies en une seule bourgeoisie sous la dénomination de Martigny.

Les bourgeois des anciennes communes de Martigny-Ville et de Martigny-Bourg deviennent, de plein droit, bourgeois de la commune de Martigny.

Art. 3. - La fusion entraîne de plein droit la reprise de l'actif et du passif des deux communes, par la nouvelle commune de Martigny et des deux bourgeoisies par la nouvelle bourgeoisie de Martigny.

Art. 4. - Les conseils actuels de Martigny-Ville et de Martigny-Bourg restent en fonction et forment le Conseil communal de Martigny jusqu'au renouvellement périodique.

Ce nouveau conseil sera présidé par le président actuel de Martigny-Ville, en cas d'empêchement par le président actuel de Martigny-Bourg.

Art. 5. - Le nombre des membres du nouveau conseil communal et du nouveau conseil bourgeois sera déterminé par l'assemblée primaire et l'assemblée bourgeoise, qui pourront être convoquées dans un délai convenable.

Art. 6. - La nouvelle commune aura un conseil bourgeois séparé.

Jusqu'aux prochaines élections, l'administration bourgeoise sera exercée conjointement par le conseil bourgeois de Martigny-Ville et par le conseil municipal de Martigny-Bourg agissant comme conseil bourgeois.

L'article 4, alinéa 2, est applicable par analogie.

Art. 7. - Les règlements en vigueur dans l'ancienne commune de Martigny-Ville sont applicables à la nouvelle commune de Martigny.

Les décisions d'imposition arrêtées par les conseils des deux communes en vertu des dispositions de l'article 184 de la loi

des finances du 6 février 1960 restent en vigueur pour l'année fiscale 1964.

Art. 8. - Le Conseil d'Etat est chargé de promulguer le présent décret et d'arrêter les mesures nécessaires à son exécution.

Adopté en premiers et seconds débats en séance du Grand Conseil du 15 mai 1964.

Le président du Grand Conseil

A. Escher

Les secrétaires :

H. Parchet L. Zurbriggen

Le Conseil d'Etat du canton du Valais Vu l'article 53, chiffre 2, de la Constitution cantonale,

arrête :

Le décret ci-dessus sera inséré au Bulletin officiel et publié dans toutes les communes du canton, le dimanche 19 juillet 1964, pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1964.

Sion, le 15 juillet 1964.

Le président du Conseil d'Etat :

O. Schnyder

Le Chancelier d'Etat :

N. Roten

## Grandiose manifestation en l'honneur de la fusion

Le 1<sup>er</sup> août 1964 avait été choisi pour illustrer, d'une manière spectaculaire, la réussite de la fusion de Martigny-Ville et Martigny-Bourg.

Déjà, dans la journée, une foule considérable, composée en grande partie de touristes — nous sommes au cœur de la saison! — aimait les rues de la cité d'Octodure en liesse. Partout, des drapeaux multicolores et des banderoles créaient une symphonie éblouissante de couleurs.

Parallèlement, les cortèges du Bourg et de la Ville se mirent en branle à 20 h. 15 partant respectivement de la gare de Martigny et de la Place centrale de Martigny-Bourg, conduits par l'Harmonie Municipale et la fanfare Edelweiss.

Précédés du drapeau de Martigny — avec les armoiries du lion — qui flottait fièrement sous les caresses de la «bise» locale, les diverses sociétés défilèrent dans l'ordre suivant: Octoduria, Basket-ball Club, Martigny - Sports, Hockey - Club, chœur de dames, chœur d'hommes, éclaireurs et éclaireuses, les sociétés de tir et la Diana, le Moto-Club, le Vespa-Club et enfin toute la population de la cité. Le cortège dit du Bourg comprenait le Vélo-Club, la société de gymnastique l'Aurore, les éclaireuses et la population bordilonnaise. Il va sans dire que les autorités des deux communes civiles, religieuses, judiciaires et bourgeoises, participaient «in corpore» à cette manifestation de sympathie. Notons spécialement la participation de M. Lampert, représentant le Gouvernement, de Me Aloys Morand, originaire de Martigny (soit plus précisément de la Combe), président du Tribunal Cantonal, M. Pierre Veuthey, préfet, et M. Marc Morand, ancien président de Martigny-Ville, qui avaient tenu à participer à cette célébration de la fusion des deux communes. La rencontre eu lieu à l'avenue d'Oche, sous les applaudissements

d'une foule énorme. Symbole de rencontre commune, sentiment que les séparations géographiques étaient devenues artificielles et surannées, certitude d'appartenir en fin à une patrie identique retrouvée. Le spectacle était émouvant dans sa simplicité et sa sobriété.

Sur la place de la patinoire

Plus de 5 000 personnes ont envahi la place de la patinoire où s'est déroulée la partie officielle sous la direction de M. Marc Moret, secrétaire

## Le discours de M. le président Morand

Messieurs les magistrats, Mesdames, Messieurs,

S'il n'y a pas identité d'événements entre celui que commémore le 1<sup>er</sup> août et celui que constitue la réunion des communes de Martigny-Ville et Martigny-Bourg, tout au moins doit-on y trouver une similitude.

C'est que dans les deux cas il y a prise de conscience de la part de communautés désireuses de plus de solidarité dans la recherche du bien commun. Dans les deux cas, il y a confiance dans le surplus de force que donne l'union et l'abandon d'un certain quant à soi au profit de l'ensemble.

Voilà pourquoi les édiles des deux communes réunies ont voulu que la date de la fusion coïncide avec celle de notre fête nationale et qu'une petite manifestation se déroule dans ce cadre, manifestation à laquelle de nombreux touristes étrangers sont ce soir associés. Je leur souhaite la bienvenue des autorités et de la population, tout comme je remercie très vivement les organisateurs, ainsi que les sociétés et groupements qui y ont prêté leur concours avec spontanéité.

Je n'hésite pas à affirmer que la réunion de nos deux communes est un fait assez important pour avoir éveillé l'attention de nombreux Suisses et particulièrement de nombreux responsables des affaires publiques dans ce pays; en effet, le problème d'un renforcement de solidarité entre communes immédiatement voisines se pose dans d'autres régions de la Confédération.

De nombreux témoignages d'admiration nous ont été décernés pour avoir réussi cette fusion qu'on souhaite ailleurs mais qu'on a de la peine à réaliser, faute de savoir se dépouiller d'habitudes prises, d'amour propre souvent mal placé ou de considérations traditionnelles qui ne correspondent plus à la réalité et à l'évolution.

La fusion, qu'il ne suffisait pas de souhaiter comme un vœu, est donc pour moi l'occasion de rendre hommage à tous ceux qui y ont contribué par leurs actes positifs, par leur vote et par la part qu'ils ont prise dans la propagation de l'idée.

En tout premier lieu, je remercie et félicite mon collègue, président de Martigny-Bourg, M. Lucien Tornay, qui, dès le début des pourparlers engagés en vue de la fusion s'en déclara le partisan convaincu, en dehors de toutes considérations personnelles.

Il est clair que sans cette compréhension née de l'amitié, nous en serions peut-être encore au stade des contacts préliminaires et des échanges de lettres en style diplomatique.

communal. Les deux musiques de Martigny avaient également «fusionné» pour l'exécution de divers morceaux d'ensemble et notamment pour la production du Cantique Suisse que l'assistance debout reprit en chœur d'une seule voix.

Puis ce fut la partie oratoire. Trois discours excellents qui eurent l'avantage de mettre en pratique la maxime de Cicéron: La briveté est le meilleur éloge du discours.

M. LAMPERT MARIUS, Conseiller d'Etat, le premier, apporta officiellement, le salut du Gouvernement valaisan en rappelant le sens profond de la fête nationale du 1<sup>er</sup> août contenu dans le Pacte de 1291. Il eut des paroles de reconnaissance émue pour la Providence qui a protégé notre pays des horreurs de la guerre et pour ceux qui, jadis, avaient lutté pour assurer la sauvegarde de notre petit pays. Il mit en évidence la manifestation de Martigny et apporta ses félicitations pour la réalisation de cette fusion des communes qui apportera à Martigny une prospérité nouvelle dans l'harmonie générale.

«Que le rayonnement qui se dégage de cette double manifestation patriotique vous guide et vous inspire afin que vous fassiez du nouveau Martigny une cité toujours plus accueillante et plus prospère».

Telles furent les conclusions de M. Lampert, saluées d'un tonnerre d'applaudissement.

Puis ce fut au tour de M. EDOUARD MORAND, président de la commune de Martigny-Ville et de M. LUCIEN TORNAY, président de la commune de Martigny-Bourg d'apporter le salut de leurs concitoyens respectifs et de souligner les raisons profondes de cette fusion, imposée notamment par la naissance des tunnels du Grand-Saint-Bernard et du Mont-Blanc.

J'adresse mes remerciements ensuite à Messieurs les conseillers municipaux des deux communes qui épousèrent cette cause et contribuèrent à la faire entrer dans sa phase pratique.

Il faut aussi, je pense, rendre hommage à ceux qui, par la parole et les écrits, se donnèrent la peine d'informer les citoyens et de leur faire entrevoir les avantages de la solution proposée.

Puis il y eut les citoyens eux-mêmes qui vinrent en masse aux urnes et répondirent sans équivoque à la question qui leur était posée.

Nous ne serions pas en démocratie si aucune opposition ne s'était manifestée contre la fusion. Ceux qui la firent valoir surent, en général, garder le ton de l'objectivité et de la courtoisie et nous les en félicitons. Le respect des opinions d'autrui étant la base de notre système politique, nous aurions mauvaise grâce de nous souvenir avec amertume de ces opposants. Ils eurent le mérite de permettre un meilleur déroulement du débat et de provoquer d'utiles mises au point. Et aujourd'hui, en bons démocrates, ils se sont rangés à la majorité évidente.

Enfin, il fallait, selon la constitution, convaincre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Ce fut la tâche la plus aisée, reconnaissons-le. M. Lampert, permettez-moi, en m'adressant à vous, de remercier le conseiller d'Etat responsable de la question, les juristes de votre département, MM. Quinodoz et Moulin et le Gouvernement tout entier. Je pense aussi que nous devons nous réjouir de l'attitude du Grand Conseil unanime qui adopta le décret de fusion, les divergences qui y surgirent n'ayant touché qu'un aspect très secondaire de la question.

Et maintenant il faut aller de l'avant. Comme cela fut maintes fois répété, les effets bénéfiques de la fusion ne se feront pas sentir demain, mais dans plusieurs années. Dans l'immédiat, il n'y aura que quelques changements d'habitude et quelques réorganisations administratives que les citoyens ont accepté d'avance en acceptant la fusion.

Jusqu'à la fin de l'année, les deux Conseils sont réunis sous une seule présidence comme vous le savez, tout en siégeant séparément pour la liquidation des affaires courantes.

En attendant, les élections auront eu lieu et un nouveau Conseil aura été nommé. Je souhaite pour ma part que ces élections se passent avec ce large esprit de tolérance et de respect mutuel propre aux Martigners qui doivent justement le développement de leur ci-

(Suite en page 3)



A la table d'honneur, de gauche à droite: M. Edouard Morand, président de Martigny-Ville, Madame Lampert, M. Marius Lampert, conseiller d'Etat, M. Aloys Morand, président du Tribunal cantonal. Derrière, M. Lucien Tornay, président de Martigny-Bourg, discute avec M. Lampert sous le regard souriant de l'huisier. De la joie, des fleurs: c'est sous ce signe de bonne humeur et de confiance en l'avenir qu'a été proclamé le grand Martigny. (Photo Schmid)



(Suite de la page 2)

té à la manière intelligente dont ils ont toujours su mettre en veuilleuse les luttes stériles et les sectarismes de mauvais aloi, d'où qu'ils viennent.

Mesdames, Messieurs,  
Nous voici donc tous habitants d'une nouvelle commune agrandie, non par hégémonie de l'une sur l'autre, mais par réunion librement consentie.

Mais cet agrandissement géographique est secondaire.  
Ce qui importe c'est que nous saisissons cette occasion pour grandir en esprit, pour élever nos cœurs et pour prendre conscience de la destinée de notre commune avec des vues nouvelles et élargies.

Dans cette perspective, des œuvres importantes sont déjà exécutées ou sont en voie d'exécution ou à l'étude. Sur le plan culturel, par exemple, Martigny s'est haussée cette année au niveau des grands centres en organisant pour toute la durée de l'été une exposition d'art qui nous vaut une grande considération à l'échelon national et international.

Dans cette perspective également, nous allons nous efforcer de voir grand de faire taire en nous ce qui peut subsister de mesquin, de ne pas entretenir ou créer artificiellement des rivalités de quartier qui sont généralement le

reflet d'instincts primitifs et d'expulser de notre cœur les raisons que nous croyons avoir de critiquer, de blâmer ou simplement de juger témérairement notre prochain, car tout cela ne peut que nous rapetisser.

Soyons les habitants d'une vraie ville, bien petite il est vrai, mais qui veut consolider sa vocation de toujours, celle de chef-lieu d'un beau district, celle de centre commercial et culturel et celle de plaque tournante internationale favorisant le trafic, les échanges et la connaissance des hommes et des choses, surtout par l'ouverture cette année du tunnel du Grand-Saint-Bernard et l'an prochain par celle du tunnel du Mont-Blanc.

Une ville qui, avec l'aide de la Providence se veut harmonieusement développée, accueillante, prospère et où il fait bon vivre entre gens de bonne compagnie, tirant tous à la même corde de l'intérêt général.

C'est dans ce sens que je m'écrie avec vous que vive et nous soit favorable la fusion de nos communes que je déclare officiellement réalisée en ce jour et qui se présente, en petit, à l'image du resserrement des liens confédéraux qui doivent unir tous les Suisses en ce soir du 1er août.

Et que vive aussi notre chère patrie, le Valais et la Suisse!

soudre dans un esprit d'ensemble et dans des délais écourtés.

Elle permettra une meilleure organisation des services administratifs et une utilisation plus économique des deniers publics.

Economiquement et en tenant compte des relations déjà existantes entre les deux communes, on ne peut qu'envisager un développement réjouissant. Les rapports entre les deux populations sont depuis fort longtemps très étroits et empreints d'un esprit de compréhension et de solidarité mutuelles.

La réunion des deux bourgeoisies permettra une meilleure exploitation de nos forêts et facilitera la construction des routes d'accès.

En un mot, nous sommes persuadés que les résultats découlant de la réunion des communes ne pourront être que bénéfiques car l'union de toutes nos forces permettra à la nouvelle administration, et cela dans les meilleures conditions possibles, de mieux œuvrer pour les intérêts de la collectivité et de mieux remplir le rôle qui est dévolu à notre cité dans le cadre du canton et du pays.

Tout à l'heure, M. le président Ed. égard et je l'en remercie sincèrement. Morand a eu d'aimables paroles à mon

A mon tour de le féliciter d'avoir dès la première année de sa présidence et cela malgré les charges de sa nouvelle fonction, envisagé la réunion des deux communes. Après avoir pesé le pour et le contre, il en est arrivé à la conviction que la nécessité de cette réunion s'imposait actuellement. Il a dès lors tout mis en œuvre pour atteindre ce but en ne ménageant ni son temps ni son travail et je l'en remercie très sincèrement.

Je me joins à lui pour saluer et remercier MM. les magistrats et vous tous ici présents et dire mes sentiments de reconnaissance à tous ceux qui ont œuvré à la réunion de nos communes.

Les tâches de la nouvelle administration seront lourdes car nous vivons à une époque d'évolution rapide à laquelle il faut être prêts à s'adapter.

Connaissant l'esprit de compréhension ou de critique objective des habitants de notre cher Martigny, je suis persuadé que la bonne entente et la collaboration qui ont duré jusqu'à ce jour se perpétueront pour le bien de chacun et que soit mis en pratique le vieil adage « Aide-toi et le ciel t'aidera ».

Je termine en vous souhaitant à tous une bonne soirée et en proclamant vive la Suisse, vive le Valais, vive Martigny.

Nous avons le privilège de pouvoir donner „in extenso” le texte de ces deux brillantes allocutions qui furent également vivement applaudies.

Puis les diverses sociétés musicales, sportives et chorales des deux communes donnèrent au public enthousiastes des interprétations remarquables de leurs talents multiples.

Enfin, jaillit à la Tour antique de la Bâtiaz, un éblouissement de feux d'artifices qui, dans la nuit noire, avait vraiment une grande allure.

Et ce fut la fin sobre et simple de cette manifestation extraordinaire tandis que la jeunesse prenait d'assaut la piste de danse aux sons d'un orchestre endiablé.

Répétons „cum toto corde”: VIVE LA FUSION DE MARTIGNY!

Jean de Ravoire.

## DISTRICT DE MARTIGNY

MARTIGNY

### Noyade mortelle d'un jeune homme de 19 ans

La population de Martigny, qui vient de fêter la fusion à l'occasion d'un premier août historique, est brusquement plongée dans la désolation. Un jeune homme de 19 ans, unanimement connu et estimé pour sa gentillesse et son savoir-vivre, Jean-Claude Favre, s'est noyé dans la „gouille à Chabbe”, vers le Rhône, au lieu dit „Les Iles”.

Avec un camarade, Basile Deléglise, Jean-Claude s'était rendu là-bas pour se baigner et apprendre à nager. Il longeait le bord de l'étang, prenant appui sur un morceau de bois, lorsque le fond lui manqua soudain. Déséquilibré, Jean-Claude appela à l'aide son camarade mais il lâcha prise avant qu'il soit là et coula à pic. Basile Deléglise se hâta vers Vernayaz pour quérir du secours car il ne pouvait hélas rien faire tout seul. La police alerta aussitôt la piscine de Martigny d'où le gardien M. Elie Bovier, partit immédiatement avec une équipe et le pulmotor. M. Michel Darbellay se joignit à l'équipe de sauvetage et, sur place, effectua plusieurs plongées avec Elie Bovier, mais sans résultat. Un homme-grenouille fut alerté, à Montreux. M. Darbellay revint chez lui, chercher un canot en caoutchouc pour mieux pouvoir sonder le fond. Effectivement, le corps put finalement être repéré au moyen d'une perche et his-

sé sur la rive où tout fut mis en œuvre pour la ramination mais, hélas, en vain. Le médecin, malgré tous les efforts déployés, ne put que constater le décès.

La nouvelle de cette tragédie frappa un coup terrible à Martigny. Jean-Claude Favre, fils de Marius allié Bergerand, continuait la tradition professionnelle de son père et allait terminer son apprentissage de boucher. D'une amabilité exquise, poli et généreux, c'était un jeune homme charmant devant qui s'ouvrait un brillant avenir.

La mort brutale l'a fauché en pleine force, en plein devenir. Tout le monde compatit, à Martigny, à la douleur des parents, des frères et sœurs, et des nombreux amis que Jean-Claude comptait dans notre ville, notamment à la société d'aviciculture et de cuniculture, à la section de cynologie dont il était un membre compétent et dévoué, à la société des Samaritains où il déployait toutes ses jeunes forces pour apprendre à venir en aide à son prochain.

Nous nous inclinons le cœur serré sur la tombe de ce jeune homme bon et généreux dont chacun garde le plus clair souvenir et nous prions ses parents et toute la famille en peine de croire à l'expression de notre profonde sympathie.

Mercredi soir

Pour l'inauguration de l'éclairage au Stade Municipal

## LAUSANNE - MARTIGNY

Sans bruit, mais efficacement, une grande œuvre vient d'être réalisée à Martigny en faveur des sportifs. Le stade municipal est doté d'un dispositif d'éclairage qui permettra de jouer officiellement en nocturne. Martigny est le dixième stade de Suisse à posséder une telle installation reconnue par l'ASF. Tous les sportifs adressent à la Municipalité leurs plus vifs remerciements pour cette réalisation qui fait de Martigny l'égale des grandes villes suisses. Pour inaugurer dignement ce travail d'équipement, le Martigny-Sports a conclu une rencontre avec Lausanne-Sports, vainqueur de la Coupe Suisse. Elle aura lieu mercredi soir 5 août dès 20 h. 30, à la lumière toute neuve des projecteurs récemment installés. Le onze de la capitale vaudoise viendra à Martigny avec l'équipe suivante: Parlier, Künzi, Grobéty, Schneider, Polencent, Hunziker, Tachella, Dürr, Bonny, Eschmann, Hertig, Fuchs, van Kerkoff et Armbruster.

On constate que les vainqueurs de la Coupe se déplaceront avec leur toute grande équipe, le choix définitif ou le remplacement en cours de partie entre Parlier et Künzi, Hunziker et Polencent, Fuchs et Armbruster s'effectuant au gré des circonstances. Martigny-Sports, pour sa part, alignera sa meilleure formation pour donner la réplique à son adversaire de ligue nationale A. L'entraîneur Rouiller décidera mercredi de l'attribution des postes.

Ainsi donc, mercredi soir, dans la fraîcheur, le public pourra assister à une toute grande partie. Nul doute qu'il y aura beaucoup de monde autour du stade aussi bien pour témoigner de la reconnaissance des sportifs envers l'autorité communale que pour renouveler sa confiance en l'équipe martigneraise qui, après s'être sortie d'un mauvais pas, entend

bien reprendre la glorieuse tradition transmise par tous ceux qui portèrent le maillot grenat.

### A l'entraînement

Le nouvel entraîneur du MS, M. Roger Rouiller, désireux de passer en revue ses troupes, avant la reprise du championnat, et surtout avant le choc de mercredi soir contre le Lausanne-Sports, choc coïncidant avec l'inauguration des nouvelles installations d'éclairage nocturne, l'entraîneur grenat, donc, avait convié hier tout son monde à Grône, où l'équipe de Sierre, sparring-partner idéal, lui donnait la réplique. Le résultat du match lui-même (2-2) importe peu, M. Rouiller voulant voir à qui il avait à faire, si l'on peut s'exprimer ainsi. Nous vîmes quelques belles phases, d'autres moins bien; mais tout de même, le but que l'on voulait atteindre fut tout acquis.

Après le match, qui se déroula le matin déjà, M. Gaston Brutin, toujours aussi généreux, convia tout le monde, joueurs, dames et demoiselles y compris, à faire une charmante excursion à ce magnifique balcon valaisan de Nax, que beaucoup - nous y compris - découvraient pour la première fois. Là-haut nous attendait une succulente raclette, magnifiquement servie. Aussi, nous pouvons le dire, comme mise en train ce fut vraiment pas mal du tout!! Si l'on ajoute que le tout était arrosé de fins crus de l'endroit.

Les remerciements de tous les participants vont à MM. Brutin frères, ainsi qu'à M. C. Morand et à leurs charmantes épouses pour leur amabilité et leur charmante réception, que beaucoup n'oublieront pas de sitôt.

Puis ce fut le joyeux retour en plaine, où M. Pellissier, président, donna rendez-vous à tout le monde pour mercredi soir, à 20 heures 15, contre la prestigieuse équipe du Lausanne-Sports qui, pour l'occasion, annonce la formation suivante: Parlier, Künzi, Grobéty, Schneider, Polencent, Hunziker, Tachella, Dürr, Bonny, Eschmann, Hertig, Fuchs, van Kerkoff et Armbruster. - A ne pas manquer!!! L.

Voici le résumé du film:

Une âme d'enfant, des yeux de poètes: c'est Abdaulaye Faye, jeune Sénégalais venu à Paris pour boxer. C'est son rêve, sa vocation, son destin.

La rencontre du petit noir et du grand Paris, l'étonnement du premier et la beauté du second; le petit peuple parisien, le monde un peu secret de la boxe, — c'est „le film”.

Dans la vie d'Abdaulaye Faye il y a trois idées maîtresses: sa mère; la boxe et Michèle Morgan!

Il écrit à sa mère de longues lettres naïves et tendres qui relatent ses aventures parisiennes, il travaille à l'usine pour pouvoir s'entraîner le soir à boxer, il rêve de Michèle Morgan et tapissé sa chambre de ses portraits. Et puis, c'est le grand soir: le combat.

Au petit matin, brumeux et frieux, il retourne à l'usine..

### Magnifique succès d'un apprenti

Samedi s'est déroulée à Sion la cérémonie de clôture des cours professionnels pour apprentis. Ce ne sont pas moins de 1200 jeunes gens qui ont ainsi terminé leur apprentissage et vont pouvoir se lancer dans la grande aventure de la vie.

Parmi tous les apprentis qui se sont remarquablement distingués, il nous est particulièrement agréable de relever le magnifique succès remporté par le jeune Victor Gay-Crosier de Trient, qui a effectué son apprentissage au Crédit suisse de Martigny et qui effectue présentement son école de recrue.

Nous félicitons très chaleureusement le jeune Victor Gay-Crosier et lui présentons nos meilleurs vœux pour la suite de son école et surtout pour sa future carrière professionnelle.

TRIENT

### Nouvelle tragédie de l'Alpe ou arrêt imprévu?

Depuis dimanche soir, l'angoisse plane sur la région du Val Ferret, à la suite de la disparition de 4 alpinistes vaudois.

Ces 4 grimpeurs, Henri Lang, Paul Dunand, Charly Stauffer et Emile Gross, tous quatre excellents alpinistes, habitaient Lausanne et étaient employés de l'administration des CFF.

Arrivés dans la journée de jeudi à la cabane du Trient, les grimpeurs s'y reposèrent et préparèrent la course de lendemain qui devait les conduire à la cabane de Salénaz, en empruntant l'aiguille du Chardonnet.

Vendredi matin, les 4 hommes, remarquablement entraînés et équipés, quittèrent la cabane du Trient.

Comme ils devaient reprendre leur travail dimanche matin en gare de Lausanne, ils avaient prévu de regagner leur domicile samedi soir. Depuis vendredi matin, personne ne les a revus.

Une chose est certaine, les quatre alpinistes ne sont pas arrivés à la destination qu'ils avaient prévue, à savoir la cabane de Salénaz. Pour l'instant, sans qu'on puisse déjà parler de drame, l'angoisse n'en n'est pas moins grande dans toute la région.

Une colonne de secours, formée de guides de la Fouly, a pris le départ dimanche soir. Une seconde colonne, formée de membres de la section lausannoise Diablerets, du club alpin suisse s'est également rendue sur place afin de participer aux recherches.

Enfin, la garde aérienne de sauvetage de Chamonix a également été avertie et se tient prête à intervenir avec son hélicoptère si besoin est.

## DISTRICT DE SION

SAVIÈSE

### Noyade mortelle

Une tragédie s'est déroulée hier dimanche dans un étang situé non loin du village de Chandolin. En promenade dans la région, Mme Rose Solliard, épouse de François, 55 ans, s'est approchée de l'eau pour se rafraîchir. En voulant puiser de l'eau avec les mains, la malheureuse glissa en avant et coula à pic. Des témoins de l'accident alertèrent aussitôt la police et un pulmotor fut amené sur place. On parvint à retirer le corps de l'eau très rapidement mais hélas Mme Solliard avait été frappée de congestion et tous les efforts demeurèrent vains.

Cette tragédie a semé la consternation à Savièse où Mme Solliard était bien connue et estimée. Mère de deux enfants, elle était la sœur de notre ami Basile Zuchuat, député, à qui, ainsi qu'à M. Solliard et à toute la famille si douloureusement frappée, nous adressons nos sentiments de vive compassion. L'ensevelissement aura lieu demain mardi, à 10 h. 30, à St-Germain.

Tokio 1964

La TV Romande nous informe que les jeunes gens de la classe d'âge 1947 peuvent également faire les éliminatoires en vue des finales pour l'envoi d'un jeune homme à Tokio à l'occasion des jeux olympiques.

Il y aura donc deux classes d'âge qui pourront participer à ces concours: 1946 et 1947. Les gars de la classe 1946 ont déjà effectué le premier concours le dimanche 26. 7. 64. et pour ceux de 1947, cet éliminatoire aura lieu avant le 15 août, date limite pour l'envoi des inscriptions des 10 meilleurs valaisans.

Tous les jeunes gens de 1947 qui désirent participer à ces concours voudront bien s'annoncer jusqu'au 7. 8. 64. à l'Office Cantonal IP à Sion Casernes.

Je rappelle les disciplines pour ces concours: 100 m. — 1 000 m. — saut en longueur et jet du boulet.

Office Cantonal IP.



# Le Confédéré vous renseigne

## Cinéma

### Cinéma ETOILE - Martigny

Lundi 3 et mardi 4, à 20 h. et 22 h. Avec Michèle Morgan: UN CŒUR GROS COMME ÇA. Cette œuvre a obtenu le Prix Louis Leduc 1962 et le Grand Prix du Festival de Locarno 1962.

### CORSO - Martigny

Lundi 3 et mardi 4 - Dans l'enfer de la jungle: LA PANTHÈRE NOIRE DE RATANA. - Dès mercredi 5 - Un très grand film: LES BATELIERS DE LA VOLGA, avec John Derek, Elsa Martinelli, Charles Vanel et Dawn Addams.

### Radio-Sottens

#### Mardi 4 août

6 15 Bonjour à tous - 7 15 Informations - 8 00 Bulletin routier - 8 25 Miroir-première - 11 00 Faust (Gounod) et Barcarolle pour piano (Fauré) - 12 00 Le rendez-vous de Vidy - 12 45 Informations - 12 55 Le testament d'un excentrique - 13 05 Mardi les gars - 13 15 Disques pour demain - 13 40 Disque de concert - 13 55 Miroir-flash - 16 05 Le rendez-vous des isolés - 16 25 Fantaisie sur ondes moyennes - 17 30 Miroir-flash - 17 35 Bonjour les jeunes - 18 30 Le micro dans la vie - 19 00 La Suisse au micro - 19 15 Informations - 19 25 Le miroir du monde - 19 45 Visiteur d'un soir - 20 10 Refrains en balade. 20 30 Les jours heureux, 3 actes, de C. A. Puget - 22 10 Les nouveautés du disque - 22 30 Informations - 22 35 A travers les jardins de la poésie française - 23 15 Hymne national.

#### Mercredi 5 août

6 15 Bonjour à tous - 7 15 Informations - 8 00 Bulletin routier - 8 25 Miroir-première - 8 30 Une heure avec Igor Markévitch - 9 30 A votre service. 11 00 L'album musical - 12 00 Le rendez-vous de Vidy - 12 45 Informations. 12 55 Le testament d'un excentrique. 13 05 Faites pencher la balance - 13 40 A tire-d'aile - 13 55 Miroir-flash - 16 00 Le rendez-vous des isolés - 16 25 Musique légère - 16 45 Quintette en ré majeur (J.-S. Bach) - 17 00 Bonjour les enfants - 17 30 Miroir-flash - 17 35 Donnant-donnant - 18 15 Nouvelles du monde chrétien - 18 30 Le micro dans la vie - 19 00 La Suisse au micro - 19 15 Informations - 19 25 Le miroir du monde - 19 45 Le Chœur de la Radio romande - 20 00 Silhouettes classiques. 20 20 Scarbo (Maurice Ravel) - 20 30 Concert - 22 30 Informations - 22 35 A Francfort-sur-le-Main: 19e assemblée générale de l'Alliance réformée mondiale - 22 45 Tribune internationale des journalistes - 23 15 Hymne national.

## Télévision

### Mardi (relâche)

#### Mercredi

20 00 Téléjournal - 20 15 Film: L'Alibi - 21 20 Lever de rideau: Et voici nos variétés - 22 20 Soir-information. 22 30 Téléjournal.



La Société d'Agriculture et de Cuniculture de Martigny et environs, a le pénible devoir de faire part du décès accidentel de

### Monsieur Jean-Claude FAVRE

Membre actif

Pour les obsèques, consulter l'avis de la famille.



Le Cynophile-Club de Martigny et environs a le pénible devoir de faire part du décès de

### Monsieur Jean-Claude Favre

Membre actif

Les membres sont priés d'assister en groupe aux obsèques qui auront lieu le mardi 4 août, à 10 h. 15, à Martigny-Ville.



Monsieur et Madame Marius FAVRE-BERGUERAND, à Martigny-Ville, ainsi que leurs enfants Christiane et Pierre-André; Madame et Monsieur STURZENEGGER-FAVRE, à Moudon; Madame veuve VERGÈRES-FAVRE, à Chamossion; Monsieur et Madame Rodolphe BERGUERAND, à Martigny; Monsieur ENGELBERT-FAVRE, à l'Hôpital, Martigny; Madame et Monsieur Maurice CLAVEL-FAVRE, à Aigle; Monsieur et Madame Henri FAVRE-GAILLARD, leurs enfants et petits-enfants, à Chamossion; Monsieur et Madame Denis VALETTE et leurs enfants et petits-enfants, à Saint-Pierre-de-Clages et Leytron; Monsieur et Madame Auguste FAVRE-CARRUZZO et leurs enfants, à Chamossion; Monsieur et Madame Constant FAVRE-CARRUPT et leurs enfants, à Choëx-Monthey; Monsieur et Madame Denis FAVRE-MÉTRAILLER et leurs enfants, à Chamossion; Madame veuve Clara ARASSIL, à Anancy; Monsieur et Madame Marcel BERGUERAND-FAVRE, à Martigny-Ville; Madame et Monsieur Maurice LUGON-MOULIN-BERGUERAND, leurs enfants Raymond et Claudine, à Martigny-Ville; Madame et Monsieur Michel RONJON-LUGON-MOULIN, à Lyon; Monsieur Roger BERGUERAND, à Martigny-Ville; Monsieur Charles BERGUERAND, à Carouge-Genève; Mademoiselle Emma BERGUERAND, à Martigny-Bourg; ainsi que les familles FAVRE, THURRE, CHESEAUX, BERGUERAND, à Chamossion, Saillon, Martigny-Ville; ont l'immense chagrin de faire part du décès de

### Monsieur Jean-Claude FAVRE

leur bien cher fils, frère, petit-fils, neveu, beau-frère, survenu accidentellement dans sa 19me année, le 1er août, muni des Saints Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu le mardi 4 août, à 10 heures ¼.

Départ mortuaire, rue des Lavoirs 7, Martigny-Ville.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de faire part.



La Section des Samaritains de Martigny a le pénible devoir de faire part du décès accidentel de

### Monsieur Jean-Claude FAVRE

son jeune et dévoué membre

Les membres sont priés d'assister aux obsèques qui auront lieu demain mardi, à 10 heures 15, à Martigny.

## Les crimes du fanatisme II y a cinquante ans Jean Jaurès était assassiné

Il y a exactement cinquante ans, aujourd'hui, soit le 31 juillet 1914, Jean Jaurès tombait sous les coups d'un nationaliste fanatique. Le pacifiste leader socialiste, fondateur de „L'Humanité”, était professeur de philosophie et député à l'Assemblée nationale.

Logique avec ses théories pacifistes, il réclamait des relations amicales avec l'Allemagne. A l'heure même où les armées de Kaiser déclaraient la guerre à la suite de l'assassinat de Sarajevo, un fanatique réussissait à atteindre mortellement le pacifiste. Ce dernier, né en 1859, avait été à la tête de la fraction révisionniste du parti socialiste de l'époque. Il prônait notamment la collaboration avec les partis bourgeois.

## Le 150e anniversaire de l'entrée du Valais dans la Confédération

Le Conseil d'Etat a désigné le Comité d'Organisation des manifestations prévues pour le 150e anniversaire de l'entrée du Valais dans la Confédération et a arrêté les grandes lignes du programme des 2 et 3 octobre 1965. Actuellement, les diverses commissions se réunissent pour préparer leur budget et leur programme de travail. Le comité d'organisation est présidé par M. Norbert



MM. Meichtry et Enderli, boucherie « Valésia », à Martigny, ont le pénible devoir de faire part du décès de

### Monsieur Jean-Claude FAVRE

leur regretté apprenti

Pour les obsèques, veuillez consulter l'avis de la famille.



### AUX APPRENTIS-BOUCHERS DU VALAIS CENTRAL

La famille de M. Marius FAVRE-BERGUERAND, à Martigny, a le pénible devoir de vous faire part du décès de votre collègue

### Jean-Claude FAVRE

survenu accidentellement le 1er août 1964, à Martigny-Ville.

Roten, chancelier d'Etat, et comprendra MM. Adalbert Chastonay, André Donnet, Louis Studer, Bernard de Torrenté (cérémonie à la cathédrale); Maurice Deléglise (soirée valaisanne), Pierre Moren (subsistances), Albert Molk (logements), commandant Schmid (cortège), Serge Margue lisch (décoration), Maurice d'Allèves (réception), Anglein Luisier (commission musicale), Maurice Germanier (finances) et Robert Clivaz (presse).

Il n'est pas encore possible d'entrer dans les détails de l'organisation mais nous pouvons d'ores et déjà affirmer que tout sera mis en œuvre pour la réussite complète de la manifestation et pour l'information du public.

## Fête cantonale valaisanne des gymnastiques à l'artistique

La Fête cantonale valaisanne des gymnastes à l'artistique aura lieu cette année dans l'antique cité d'Agaune. Les responsables de cette dernière œuvre déjà depuis plusieurs semaines pour une organisation impeccable. Il ne fait pas de doute que tous les artistiques de la Romandie viendront en Terre valaisanne pour conquérir de nouveaux lauriers. Les spectateurs auront lors de cette journée l'occasion de suivre les évolutions de véritables champions. Donc le 6 septembre journée réservée pour le sport de la gymnastique à l'artistique à Saint-Maurice. Vous passerez une journée agréable et pourrez fraterniser avec de vrais sportifs.

## Jeunesse radicale valaisanne

### Le rallye des présidents

Chaque année, grâce à une heureuse tradition, les présidents des sections de la Jeunesse radicale valaisanne se retrouvent pour leur rallye impatientement attendu de chacun. Cette année, c'est à Fully qu'incombe l'organisation de cette rencontre amicale et si sympathique. Le comité cantonal de la JRV nous annonce que ce rallye aura lieu le dimanche 9 août. Rendez-vous des présidents à 09 00 précises devant le Cercle démocratique de Fully. Les dames, sont, comme toujours, cordialement invitées. Des formules ont été adressées pour les inscriptions qui sont à faire tenir à M. Yvan Bender, président de la section de Fully, jusqu'au 5 août.

D'ores et déjà nous souhaitons bien du plaisir à nos présidents.

Rédacteur responsable: Gérald Rudaz.

# 12 soirées à l'Expo Fr. 15.-

Abonnement transmissible et collectif valable pour 12 entrées le soir dès 18 heures  
Vente aux caisses d'entrée  
Parking gratuit



Helvetia Incendie Saint Gall

2

Clarence May

## LES BRUYÈRES DE SOMERING

ROMAN

Feuilleton du Confédéré

Anne de Buchie était une fière jeune fille, de taille moyenne et de proportions harmonieuses. Sa chevelure d'un blond chaud, naturellement ondulée, cascadaït sur ses épaules. Dans ses yeux mordorés dansaient des étincelles d'or.

Elle appartenait à une vieille et noble maison évenole quasi ruinée, après avoir été, pendant des siècles, très puissante. Les Buchie ne possédaient plus, sur le plateau de Lanuejols qu'un vieux castel et quelques terres à peine suffisantes pour nourrir une famille de cinq enfants, dont Anne était l'aînée. Pourtant, ils restaient dignes et fiers dans leur pauvreté. La duchesse, qui estimait beaucoup les Buchie, avait pris Anne avec elle, depuis quelques mois, au titre de demoiselle de compagnie. Veuve et ayant perdu deux enfants à l'âge adolescent, Mme d'Orsay, restée seule, considérait la jeune fille comme sa propre enfant.

Le silence de la vieille dame inquiéta Anne.

— Est-ce à moi, marraine, que vous pensez ?

— Pas précisément, mon enfant... Cependant, c'est bien de vous que nous parlions, voici un moment, lord Proby et moi.

— Avec lord Proby ! s'écria Anne avec une surprise non dissimulée.

— Que pensez-vous de lui ?

— Que puis-je dire d'un homme que je n'ai vu que trois fois ? fit-elle embarrassée.

— Lui vous a pourtant remarquée !  
— Moi ! balbutia-t-elle, effarée. Lord Proby ne m'a adressé la parole que pour des choses insignifiantes.

— Duncan Proby ne se comporte pas comme les mortels ordinaires, fit la duchesse avec une amertume pleine de tristesse.

— Vous ne voulez pas dire, marraine... ? questionna Anne, angoissée.

— Si, reprit la duchesse avec une émotion non dissimulée, lord Proby vous a virtuellement demandée en mariage.

— Oh ! marraine... marraine ! s'exclama-t-elle, toute troublée. Il me terrifie presque !

« Il me fait peur aussi ! » pensa Mme d'Orsay, mais prudemment, elle tut son impression.

— La décision vous appartient, mon enfant, conclut-elle. De toute façon, nous allons préparer nos bagages et partir pour Buchie. Là-bas, vous réfléchirez dans le calme à cette proposition et il convient que vos parents soient mis au courant.

— Bien, marraine, approuva la jeune fille docilement.

Elle sortit vivement pour cacher la profonde émotion qui l'étreignait.

— Pauvre enfant ! répéta derechef la vieille dame.

## CHAPITRE II

On était parti d'Inverness depuis plusieurs heures et la grosse voiture dévorait, avec un ronron monotone, le long ruban de route. Le même paysage de landes se déroulait à l'infini, puis, parfois, brusquement se produisait comme une cassure dans le massif montagneux et le regard plongeait dans une de ces vallées en U qui s'appellent des « gleens » et au fond desquels on voyait de petits lacs en chapelet briller d'un bleu très doux au milieu d'une

ceinture émeraude. A d'autres moments, on apercevait là-bas, très loin, une vaste étendue grise qui était la mer.

Anne ne put se défendre d'admirer tout cela, si nouveau, si différent de ce qu'elle connaissait, tour à tour d'une beauté si fraîche ou d'une sauvagerie magnifique. Comme elle eût aimé découvrir l'Ecosse avec une âme moins angoissée ! Dans quelques heures, on arrivait à Somering-House, où allait désormais se passer sa vie.

Les événements avaient marché si vite, depuis le moment où Mme d'Orsay lui avait part de la demande en mariage de lord Proby, qui lui semblait un rêve... un rêve pénible.

Blottie dans un angle de la confortable limousine, elle ferma les yeux pour évoquer ces jours passés.

Elle avait été si bouleversée d'abord à la pensée d'épouser lord Proby, qu'elle avait accueilli avec empressement la décision de Mme d'Orsay de retourner à Buchie. Ne se sentirait-elle pas mieux défendue dans la vieille demeure ancestrale ? Car son premier réflexe avait été une pensée de terreur. Et, pourtant, c'était à l'abri du toit paternel qu'elle avait senti qu'un refus était impossible.

Comme les choses que nous aimons changent de visage, quand nous cessons de les voir journellement ! Lorsqu'elle demeurait à Buchie, elle n'avait jamais remarqué les lézards qui, ainsi que des blessures, sinuaient sur la vieille façade de la maison et que cachait, par endroits, un lierre charitable. Les grandes pièces quasi nues étaient une éclatante pauvreté et cette lutte de tous les instants que le père était obligé de livrer pour la vie des siens. Tout cela se révélait à ses yeux, maintenant que l'absence avait rompu l'habitude et qu'elle s'était accoutumée au luxe discret et confortable de l'hôtel d'Orsay. Ces constatations lui avaient serré la gorge ; elle avait compris aussitôt que son

acceptation ou son refus d'épouser lord Proby aurait des répercussions profondes sur ceux qu'elle aimait.

Deux jours plus tard, lord Proby s'était présenté. Il n'avait mis guère du temps pour conquérir M. de Buchie et sa femme. Sa distinction aristocratique, son esprit élevé et cette étrange séduction qui se dégageait de ses manières et de sa conversation, avaient agi rapidement.

— Ah ! si l'on me proposait un mari comme celui-là, avait jeté Colette, sa cadette, âgée de seize ans, j'accepterais d'emblée. Il est merveilleux, lord Proby !

Merveilleux ! Brillant, certes ! Seulement, Anne s'interrogeait... Quelle âme se cachait sous les dehors charmeurs du jeune Anglais ? Son angoisse ne se dissipait pas.

Cependant, elle avait dit oui... Elle avait vu, alors, le visage fatigué de son père se détendre et elle avait reçu les embrassements enthousiastes de toute la cour.

Avait-elle cru que le comportement du jeune homme, à son égard, serait changé ? Qu'il montrerait un peu plus de tendresse ? Il resta semblable, d'une courtoisie étudiée. Elle se raidit dans une sorte d'attitude défensive et ils étaient restés aussi étrangers l'un à l'autre que le premier jour...

La corbeille de mariage avait été fastueuse : une merveille de richesse et de goût. Les bijoux, les dentelles les fourrures de prix, avaient soulevé l'admiration et l'envie de ceux et celles qui avaient été admis à les contempler.

— En avait-elle de la chance ! se répétait-on.

Le jour du mariage vint enfin... Les cloches sonnaient à toute volée et le vent glacé de l'automne faisait tourbillonner déjà les feuilles sur les chemins.

Quel frisson l'avait saisie, quand elle était sortie de l'église au bras de son mari !

(A suivre).

Migraines: **Mélabon**

le médicament réputé sous forme de cachets



# LOTÉRIE ROMANDE

# plus que 5 jours!

à VIÈGE / VS

## RECRUTEMENT de la Police cantonale valaisanne

La Police cantonale valaisanne effectue un recrutement en vue d'une école de gendarmerie qui débutera en janvier 1965.

### Conditions d'admission à l'examen

- a) Etre citoyen suisse.
- b) Etre incorporé dans une des armes de l'élite et avoir accompli son ER.
- c) En règle générale, ne pas être âgé de plus de 28 ans.
- d) Posséder une bonne instruction primaire.
- e) Justifier d'une bonne conduite.
- f) Etre d'une constitution saine et robuste et avoir une taille d'au moins 170 cm.

Les candidats intéressés sont invités à s'inscrire auprès du Commandant de la Police cantonale valaisanne à Sion jusqu'au 15 août 1964.

Le postulant doit joindre à son inscription :

- un curriculum vitae
- un acte d'origine
- ses certificats scolaires
- son livret de service
- un certificat de bonnes mœurs délivré par l'autorité de domicile

Le salaire de l'aspirant est le suivant :

- pendant 3 mois : 15 Fr. par jour, nourri et logé avec en sus les allocations familiales des fonctionnaires de l'Etat ;
- dès le 3me mois et jusqu'à la fin de l'école : 896 Fr. par mois plus les allocations familiales ;
- traitement brut du gendarme non gradé : Fr. 11.054 à 15.344 plus allocations familiales.

Tous renseignements complémentaires se rapportant aux épreuves physiques et pédagogiques peuvent être obtenus auprès du Commandant de la Police cantonale à Sion. Ils seront communiqués aux candidats dès réception de l'inscription.

Examen d'admission : Septembre 1964.

Sion, le 16 juin 1964.

Le chef du Dép. de Justice et Police:  
Dr. O. Schnyder.

Garage du Centre du Valais engagerait tout de suite

## apprenti mécanicien-auto

Ecrire s/chiffre P 50740 à Publicitas Sion.

P 364 S



Par la diffusion que lui assure le journal, l'annonce éveille des échos prolongés.



Toutes vos annonces par **Publicitas**

## P. Burgener

Médecin-dentiste

SION

## de retour

P 10858 S

## Myrtilles des Alpes

5 kg.: Fr. 10,75 - 10 kg.: Fr. 21,— b. p. n. plus port  
Gius. Pedrioli, Bellinzona. P 2609/BZ/O

## Attention!

	p/kg.
Salami Bindone	Fr. 8,50
Salami Milano Ia	10,—
Salami VARZI	12,—
Salametti «AZIONE»	5,50
Salametti Milano Ia	7,—
Salametti Nostrani	9,—
Salami Occasion	5,50
Salametti Occasion	4,—
Mortadelle Bologne	5,—
Lard maigre séché à l'air	7,50
Viande de vache pour bouillir	3,50
Viande de mouton pour ragout	4,80

Boucherie-Charcuterie  
P. Fiori, LOCARNO.  
P 2077-0

## IVRE...

De quelle façon un alcoolique cesse-t-il de l'être? L'envier, vous indique notre prosp. grat. Envoi discret.

Serona-Laboratoires, Sulgen/TG

Abonnez-vous au Confédéré

# LISEZ ET FAITES LIRE LE CONFÉDÉRÉ

## Cinéma

### FESTIVAL D'ÉTÉ

Lundi et mardi, à 20 h. et 22 h. - (16 ans révolus) - 1ère fois à Martigny :



**UN CŒUR GROS COMME ÇA**  
Un film de François Reichenbach.



Lundi 3 et mardi 4 - (16 ans révolus) - Un sensationnel film d'action :

**LA PANTHÈRE NOIRE DE RATANA**

avec Marianne Koch.

6 16 22



10 pièces Fr. 1.60 en étui plat de 6 Fr. 1.-

# IMPRIMÉS

EN TOUS GENRES, pour le COMMERCE et l'INDUSTRIE, DE LUXE ET ORDINAIRES, sont livrés très rapidement, aux conditions les meilleures.

## IMPRIMERIE MONTFORT MARTIGNY

Tél. 6 11 19

On cherche

## apprenti confiseur

Confiserie Burnier, Martigny - Tél. (026) 6 15 18. P 65876 S

On cherche

## OUVRIÈRES

pour la cueillette des fruits.

René Lattion, Saxon. Tél. (026) 6 26 51 6 24 51 P 11573 S

## Sommelière

est demandée. Vie de famille, bon gain assuré. Débutante acceptée. Entrée 15 août ou à convenir.

Café Central, NYON. Tél. (022) 61 23 17. OFA 1 G

Je cherche à Orsières, Verbier ou environs

## appartement de vacances

1-2 chambres avec cuisine. Du 17 au 29 août. Offres avec prix à W. Fankhauser, Froburgstr. 12, Bâle. P 54315 Q

Confiez toutes vos annonces à **PUBLICITAS**

Docteur

## Michel Closuit

MARTIGNY  
Médecine interne FMH

## absent

Reprendra ses consultations le 24 août

## PRÊTS

depuis 50 ans discrétion complète garantie

- Sans caution jusqu'à Fr. 10 000.—.
- Pas d'enquête auprès du propriétaire ou de l'employeur.
- Nous avons de la compréhension pour votre situation.

A la Banque Procrédit, Fribourg

Veillez m'envoyer la documentation sans engagement et sous enveloppe fermée.

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Rue \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_  
Localité \_\_\_\_\_ Canton \_\_\_\_\_

## Le cardage

des tricots usagés est toujours économique. Emploi : couvre-pieds et literie. Chacun reçoit sa laine. - Renseignements et prix par l'usine :

**Alexandre KOHLER S.A. • Vevey**  
Tél. 51 97 20. OFA 7679 L

## DEMANDEZ

notre excellent bœuf salé et fumé

O. Neuenschwander S. A., 17, av. du Mail, Genève, tél. (022) 24 19 94. OFA 349/1 G

## CAFETIERS!

Cartes à jouer timbrées 1<sup>re</sup> qualité



à Fr. 16.— la douzaine



Imprimerie Montfort MARTIGNY



# 1<sup>er</sup> août 1964 : Jour 1 du grand Martigny

## BALZAC :

La plupart des hommes, comme la plupart des animaux s'effrayent et se rassurent avec des riens.

**On nous pardonnera de consacrer le plus clair de ce numéro à l'événement historique que constitue l'entrée en vigueur effective de la fusion Martigny-Ville - Martigny-Bourg. Il s'agit de l'aboutissement d'une œuvre de longue haleine qui a trouvé, le soir de notre fête nationale, le cadre idéal à sa célébration officielle.**

Egalement dans ce numéro :  
● A la pointe de l'actualité, par M. Edouard Morand.  
● Noyades mortelles et drame de la montagne.  
● Pardonner, mais ne pas oublier, par André Marcel.

## A la pointe de l'actualité

D'ordinaire, les dirigeants de nos Instituts d'Instructeurs et d'éducation, publient en fin d'années des considérations sur l'exercice écoulé qui portent sur les élèves et leur travail, sur les parents et leurs obligations, sur les autorités et leurs responsabilités face à une civilisation de plus en plus turbulente.

Et généralement, c'est pour rappeler aux uns et aux autres qu'il y a un effort à fournir et du mieux à réaliser.

Le palmarès publié par le Collège de Saint-Maurice, en cette fin de scolarité, sort quelque peu de ces chemins battus. M. le chanoine Isaac Dayer, recteur de

cet établissement, nous parlant des pré-occupations qui sont les siennes, semble aussi et même surtout parler aux professeurs auxquels il adresse un sérieux appel. Lisons plutôt :

« Pour remédier à cette déficience (effectifs de classes trop chargés, défaut d'harmonisation des programmes, etc.) comme aussi pour assurer une meilleure éducation des étudiants, il serait nécessaire, à notre avis, que les professeurs puissent mieux se consacrer à des contacts individuels avec les élèves ».

Et plus loin : « Les professeurs devraient avoir plus de temps pour la préparation des cours et pour la correction des devoirs ».

Et plus loin enfin : « Leurs loisirs devraient les aider à approfondir leurs études et à mieux se documenter sur les besoins et les tendances de notre époque. Le professeur qui ne peut pas continuer de se cultiver est comme une plante qui n'a plus assez de sève pour nourrir les fleurs et les fruits ».

Que ces remarques soient faites dans un collège dispensant l'enseignement secondaire du premier degré et sur un ton aussi général doit-il être le signe avant-coureur d'une véritable crise qui ne devrait pas se déclarer seulement à cet échelon de notre instruction publique ?

Nous ne trancherons pas dans le vif en face d'une telle question, posée aussi abruptement, car il est connu qu'il existe de bons et moins bons éducateurs comme il existe des gens de valeur inégale dans toutes les autres professions.

Néanmoins, si au niveau des professeurs, il est nécessaire de rappeler la mise en pratique de leur propre enseignement, lequel doit précisément porter sur cette nécessité de l'éducation permanente dont il fut fortement question à la XI<sup>e</sup> semaine pédagogique internationale de Villars-les-Moines, c'est un peu inquiétant.

Car il est révolu le temps où l'on admettait qu'il y avait deux étapes dans la vie : celle où l'on s'instruisait et celle où l'on travaillait sur le plan pratique en se

servant de l'instruction reçue une fois pour toutes.

Celui qui s'en tient à l'utilisation pure et simple d'un savoir acquis définitivement d'une manière immuable est voué à l'échec, quelle que soit la discipline à laquelle il se voue.

A plus forte raison cela joue-t-il pour les enseignants eux-mêmes dont le métier est de suivre les transformations et d'inculquer l'esprit d'adaptation qu'ils doivent avoir eux-mêmes.

Un orateur du Congrès précité se serait à ce propos écrié : « L'éducation n'est pas une science, mais un art ; c'est par sa personnalité, sa capacité de rester jeune et d'évoluer constamment, son pouvoir d'éveiller et de créer un climat, sa générosité, bien d'autres qualités encore, qu'on est un bon pédagogue ».

C'est ce que semble désirer le recteur du collège de Saint-Maurice et avec lui tous ceux qui se sentent investis de responsabilités dans la formation de la jeunesse :

Une instruction aussi personnalisée que possible, des contacts avec les élèves et, au besoin, leurs parents, un souci constant de préparer ses cours, une curiosité sans défaut pour tout ce qui est nouveau.

Pour cela, la profession d'éducateur s'accommode moins que n'importe quelle autre d'un effort qui commence et finit dans le cadre d'un horaire journalier, et d'une durée de scolarité annuelle. Ce n'est pas un métier où il ne se passe rien « entre les heures » de travail.

Le souci de conduire à bon port des élèves qui leur ont été confiés, doit hanter les maîtres jour et nuit, tout comme les parents se sentent en permanence anxieux de l'avenir et de l'évolution de leurs enfants.

Voilà pourquoi, ici, la vocation passe avant la notion de métier. On peut donner aux enseignants de meilleurs traitements pour être plus justes, socialement. Mais on ne fera jamais de meilleurs maîtres avec une meilleure rétribution, si les intéressés n'ont pas saisi qu'être bon pédagogue, ce n'est pas une profession mais un état. Edouard Morand.

## La Semaine en Suisse

### ● Dimanche 26 juillet

Dans toute la Suisse, le week-end a été marqué par un grand nombre d'accidents : noyades, drames de la montagne et de la route.

**VALAIS - La terre a tremblé, à 21 heures 20. Le séisme a été particulièrement ressenti à Sion et dans le centre du canton. Un peu plus tard, un violent orage s'abaissait dans le Bas-Valais.**

### ● Lundi 27 juillet

**ARGOVIE - Une collecte, en faveur de l'Exposition nationale, organisée par la presse argovienne, a produit en deux mois plus d'un demi-million de francs. Ainsi, le 4 septembre, Argovie aura sa journée de la jeunesse.**

**VALAIS - Morne journée pluvieuse marquée par un incendie qui a ravagé et détruit sept immeubles de Montana-Village.**

**A Gampel, une collision de voitures fait un mort et trois blessés. Enfin, à Tourtemagne, une fille est happée par une voiture. Elle meurt pendant son transfert à l'hôpital.**

### ● Mardi 28 juillet

**GENÈVE - Le juge d'instruction du Parquet de Genève ayant délivré un mandat d'arrêt international contre le fils Trujillo, ce dernier a été arrêté par la police française à Authouillet (Eure).**

### ● Mercredi 29 juillet

Fréquents orages en Suisse. La foudre cause d'importants dégâts et tue deux personnes en Suisse alémanique.

### ● Jeudi 30 juillet

**VALAIS - A Vétroz, un important stock de feux d'artifices prend feu et détruit un magasin.**

**Nouvelle tragédie aux Mischabel faisant un mort et deux blessés.**

**Dans la vallée de Conches, deux planeurs entrent en collision. L'un des pilotes est décédé ; l'autre est grièvement blessé.**

**Au tunnel du Grand-Saint-Bernard, le 100.000<sup>e</sup> véhicule a fait la traversée nord-sud.**

**VAUD - Extraordinaire cambriolage à l'Exposition « Montres et Bijoux » qui se tient au Palais de Beaulieu, à Lausanne. 1.250.000 fr. de bijoux ont disparu entre 22 h. 30 et 1 h. Les voleurs n'ont eu qu'à se servir, car les objets précieux étaient exposés dans des vitrines ouvertes ! Aucun bris de glace, ni effraction.**

### ● Vendredi 31 juillet

**VAUD - L'Exposition nationale suisse a accueilli son 5 millionième visiteur : une jeune Lucernoise de 24 ans. D'autre part, de nouvelles affiches, plus explicites, sont apposées, en Suisse, pour attirer plus de visiteurs pendant les trois derniers mois.**

### ● Samedi 1<sup>er</sup> août

**VALAIS - Le corps du célèbre guide des Haudères, Pierre Mauris, a été retrouvé dans le massif du Mont-Blanc. A Martigny, les populations du Bourg et de la Ville célèbrent la fête du 1<sup>er</sup> août en commun et en présence du conseiller d'Etat Lampert.**

**FRIBOURG - A Rucyres, deux fermes sont la proie des flammes, par suite de l'utilisation d'alumettes de Bengale par des enfants.**

**VAUD - Le conseiller fédéral Chaudet patronne la fête du 1<sup>er</sup> août à l'Expo.**

## Vous m'en direz tant !

Chaque fois qu'on rappelle les atrocités commises par les nazis, on émeut certaines âmes particulièrement sensibles :

« Non, disent-elles, ne jetez plus la pierre à ces malheureux Allemands, ne révélez pas aux fils les forfaits de leurs pères, tournez définitivement cette page d'histoire. »

C'est ainsi qu'un collaborateur d'un journal valaisan reprochait vertement à un reporter de la radio d'avoir évoqué, vingt ans plus tard, le drame de Saint-Gingolph France.

Les Français eux-mêmes, affirmait-il, ont pardonné à leurs bourreaux et il n'en voulait pour preuve que les embrassades entre le général de Gaulle et Adenauer.

Or, en diplomatie, on a l'accolade facile et parfois indécente !

Si je comprends fort bien que des gens qui n'ont pas souffert des horreurs hitlériennes, engagés en bons Helvètes au pardon, ceux qui les ont subies, en revanche il faut un fameux culot pour leur prêcher l'oubli.

Pour ma part, je me souviendrai, aussi longtemps que je vivrai, du sinistre incendie d'un village proche parent d'un village valaisan, au-dessous d'un ciel embrasé.

Alors que chaque jour la nuit engloûtissait la côte de Savoie, effaçant une à une de notre monde familial, les villes et les villages qui étaient la réplique des nôtres, ce jour-là, une lueur immense, presque joyeuse, avait éclaté au bout du lac.

Les S. S. étaient au travail. Non seulement, ils tuaient des innocents, curé en tête, mais ils se comportaient en pyromanes après s'être comportés en assassins.

Oubliez... nous conseille un de ces bons chrétiens qui pardonnent volontiers le mal qu'on fait aux autres.

Non, jamais. Il faut que le souvenir de Saint-Gin-

golph, comme celui d'Oradour, traverse les temps, qu'il revive de génération en génération, par respect pour les victimes.

Que leur cri de douleur soit aussi un cri d'alarme !

C'est très joli de préconiser le culte des morts, à condition de garder en mémoire cet arrachement qui nous a séparés d'eux et de ne pas préserver notre cœur de la brûlure de leurs propres tortures.

Ce sont les SS — tant pis pour eux ! — qui ont inscrit dans l'histoire le nom de Saint-Gingolph France en lettres de feu ! A. M.

## DISTRICT D'HÉRENS

### Après la découverte du corps du guide Pierre Mauris

Deux alpinistes français qui effectuaient l'ascension du Mont-Blanc, par la face italienne, ont découverts au pied du sommet rocheux du Mt-Blanc de Courmayeur le corps du guide valaisan Pierre Mauris, qui était porté disparu depuis plusieurs jours.

Cette découverte si elle met fin à l'angoissante incertitude qui planait depuis la mi-juillet sur la région du Mont-Blanc et en Valais, angoisse provenant de la disparition de Pierre Mauris et de son client met en relief un certain malaise qui provient des circonstances dont cette tragédie a été entourée.

Sans qu'il nous soit possible d'épiloguer là-dessus, disons simplement qu'il semble, selon certains milieux que des guides participant aux recherches de la cordée en perdition, auraient fait preuve d'une coupable négligence.

## Etape décisive pour la conquête de la Lune Ranger VII y atterrit après avoir envoyé à la Terre des milliers de photos

Le programme américain de conquête spatiale au moyen d'engins « Ranger » s'était soldé jusqu'ici par des insuccès. Aujourd'hui, c'est le triomphe. Ranger VII s'est posé sur la lune après avoir pu adresser à la terre des milliers de photos, les unes prises au moment même de « l'alunissage ». Ces documents ont une valeur exceptionnelle. Ils permettent de confirmer ou d'infirmer les hypothèses émises par les savants sur la composition des couches lunaires et sur la géographie physique de la région où s'est produit l'impact.

Le monde entier salue cet exploit sans précédent qui fait franchir un pas de géant dans la conquête par l'homme

de la lune. On pose aussi, dans certains journaux, le problème de cette conquête qui peut donner lieu à une âpre compétition mais qui peut aussi aboutir à une collaboration mondiale, notamment entre Américains et Russes, pour que ce gigantesque effort demeure orienté vers la paix et le bien de l'humanité et non vers la recherche d'une suprématie militaire.

En tout état de cause, l'exploit de Ranger VII s'inscrit dans l'histoire comme un événement historique qui est tout à l'honneur des savants américains qui l'ont réussi après avoir connu l'amertume d'une série d'échecs.

## Après le mulet et la poule, la vache, et la chèvre noire et blanche ?

L'Association valaisanne des artistes nous prie d'insérer :

Voilà quelque temps déjà que l'on parle dans notre presse d'un certain projet de monument au mulet valaisan. Comme le texte était accompagné d'une photographie assez médiocre, nous avons pris cela pour une plaisanterie.

Nous ne pensions pas que ce projet se réaliserait un jour. Cependant, l'association des artistes valaisans, par l'intermédiaire de son président et de son secrétaire, s'était informée auprès de quelques personnalités sur cette éventualité et avait reçu l'assurance qu'il n'y aurait pas de réalisation.

Pourtant, d'après les communiqués parus dans la presse, il n'y a plus de doute : ce monument va se faire, il ne manque que les fonds et l'approbation du public. Comme les artistes valaisans font partie de ce public et sont tout particulièrement intéressés, nous nous permettons de publier notre opinion.

1. L'érection d'un monument avec l'argent d'une souscription populaire n'est pas une affaire privée, nous en serons tous responsables, y compris les artistes du canton.
2. Etant donné qu'il s'agit d'un monument à une personnalité, le mulet valaisan (voir les communiqués), on aurait pu s'adresser par un concours aux artistes du canton, ce qui aurait permis de réaliser le meilleur projet.
3. Le talent de sculpteur de M. Sandoz n'étant pas à la hauteur de sa générosité, nous nous opposons, au nom de l'esthétique que nous représentons, à la réalisation de son projet.

4. Malgré ce qui précède, l'A. V. A. apprécie le geste sympathique du comité d'organisation ainsi que la générosité de M. Sandoz mais constate que la sympathie et la générosité ne suffisent pas à faire de l'art.

L'association des artistes valaisans n'est nullement opposée à la réalisation d'un monument au mulet, tout au contraire, pour autant que ce monument ait une qualité artistique digne de son sujet et propose pour le futur d'autres monuments à la poule, à la vache et à la chèvre noire et blanche en voie de disparition.

Le Valais deviendra-t-il un Congo de l'art avec la querelle des muletistes et anti-muletistes ?

Le comité de l'A. V. A.

## DISTRICT D'ENTREMONT

### 1<sup>er</sup> août 1964 Vollèges - Col des Planches Vens

Réunis au petit village de Vens la population de Vollèges, les estivants du Col des Planches et ceux de Vens assistèrent à une manifestation digne d'éloges.

Les enfants surent donner le ton par le cortège aux lampions et par leurs chants.

L'allocation de circonstance a été prononcée par Monsieur Gabriel Monachon de St-Maurice.

La réussite de cette fête poussera les autorités à continuer dans cette voie.

## ECHOS DE FRANCE

(de notre Correspondant particulier Hubert REVOL)

### LE PROBLÈME HOTELIER

On en a beaucoup parlé au cours de ces derniers mois, et avec d'autant plus d'insistance que la saison touristique était proche. Il faut convenir que ce qu'on en a dit n'était pas très nouveau, et que les arguments avancés par certains ne différaient guère de ceux que l'on avait pu énumérer l'an dernier, sans doute parce que ce problème attend encore sa solution. On ne commettra pas l'erreur de penser qu'il aurait pu se régler en douze mois. L'hôtellerie française avait et a encore en partie un très grand retard sur les hôtelleries étrangères. A son crédit, il faut reconnaître que des efforts assez considérables ont été entrepris depuis quelque temps, et qu'un grand nombre d'hôtels français se sont modernisés et rééquipés.

Le standing de l'hôtellerie conditionne le succès du tourisme français. L'hôtellerie n'est pas un problème de propagande. C'est un problème financier. M. Nocher le reconnaît, qui écrit dans une revue touristique : que l'hôtellerie vit difficilement parce que les impôts sont lourds, le personnel cher et les capitaux de modernisation rares.

Nous ne sommes pas de ceux qui pensent qu'on sauvera l'hôtellerie française en créant des établissements de classe internationale ; puisque les expériences de ces dernières années ont démontré que, Paris mis à part, de tels établissements n'étaient pas viables. En témoignent les fermetures successives de nombreux palaces, tant sur la Côte d'Azur que dans les stations réputées, ou leurs transformations en appartements.

Ce qu'il faut souhaiter, c'est la multiplication d'hôtels d'un bon confort courant, genre catégorie 2 étoiles A ou 3 étoiles C, disposant d'installations sanitaires modernes, et pouvant offrir des chambres à des prix ne rebutant pas la clientèle. Certains diront que pour obtenir tout cela, il faudrait réaliser une sorte de tour de force, et que les hôteliers laissés à leur propre initiative n'y parviendront pas. Cette objection est valable en partie, en ce sens que pour résoudre les problèmes de l'hôtellerie l'aide de l'Etat est absolument indispensable. Or, l'Etat - en dépit des bonnes paroles de ses ministres - est présentement quelque peu défaillant.

Le problème hôtelier reste donc en suspens !